

## LE PROJET : LE PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le projet politique des Élus pour l'avenir de la ville. Il constitue un document synthétique qui doit faire apparaître les grandes orientations pour le territoire. Le PADD n'est pas opposable aux tiers, mais il est le document de référence du PLU. Le plan de zonage et le règlement dépendent étroitement des orientations du PADD. Le PADD de Courdimanche comprend 5 axes se déclinant chacun en orientations à mettre en œuvre grâce au PLU.

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



### COURDIMANCHE, VILLE NATURE

Valoriser la présence de la nature en ville et limiter l'impact de la ville dans la nature

#### ORIENTATION 01.1.

Assurer la préservation, voire la protection des ensembles naturels et de la biodiversité de la commune

#### ORIENTATION 01.2.

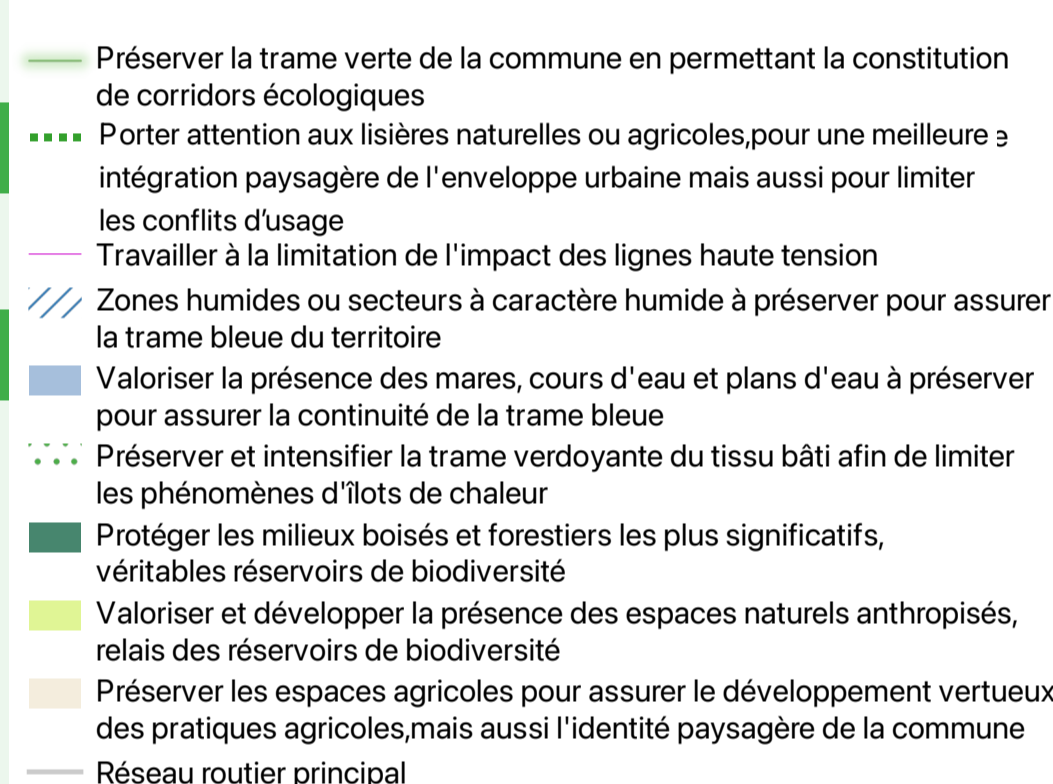
Consolider les trames verte, bleue, noire et brune du territoire

#### ORIENTATION 01.3.

Préserver et valoriser le patrimoine

#### ORIENTATION 01.4.

Intégrer le développement urbain au paysage et à l'environnement



### COURDIMANCHE, VILLE DURABLE

Renforcer l'exemplarité de la commune en matière d'écologie urbaine

#### ORIENTATION 02.1.

Promouvoir un urbanisme durable et de qualité répondant aux enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle

#### ORIENTATION 02.2.

Économiser les ressources naturelles du territoire

#### ORIENTATION 02.3.

Favoriser la gestion raisonnée des eaux de ruissellement pour une urbanisation «douce»

#### ORIENTATION 02.4.

Soutenir les initiatives locales

#### ORIENTATION 02.5.

Faire face aux enjeux du changement climatique

### COURDIMANCHE, VILLE DYNAMIQUE

Répondre aux défis d'un territoire actif et solidaire

#### ORIENTATION 04.1.

Préserver et compléter l'offre de commerces de proximité

#### ORIENTATION 04.2.

Préserver les activités agricoles et encourager les initiatives de diversification agricole vertueuses

#### ORIENTATION 04.3.

Renforcer la mixité sociale et urbaine

#### ORIENTATION 04.4.

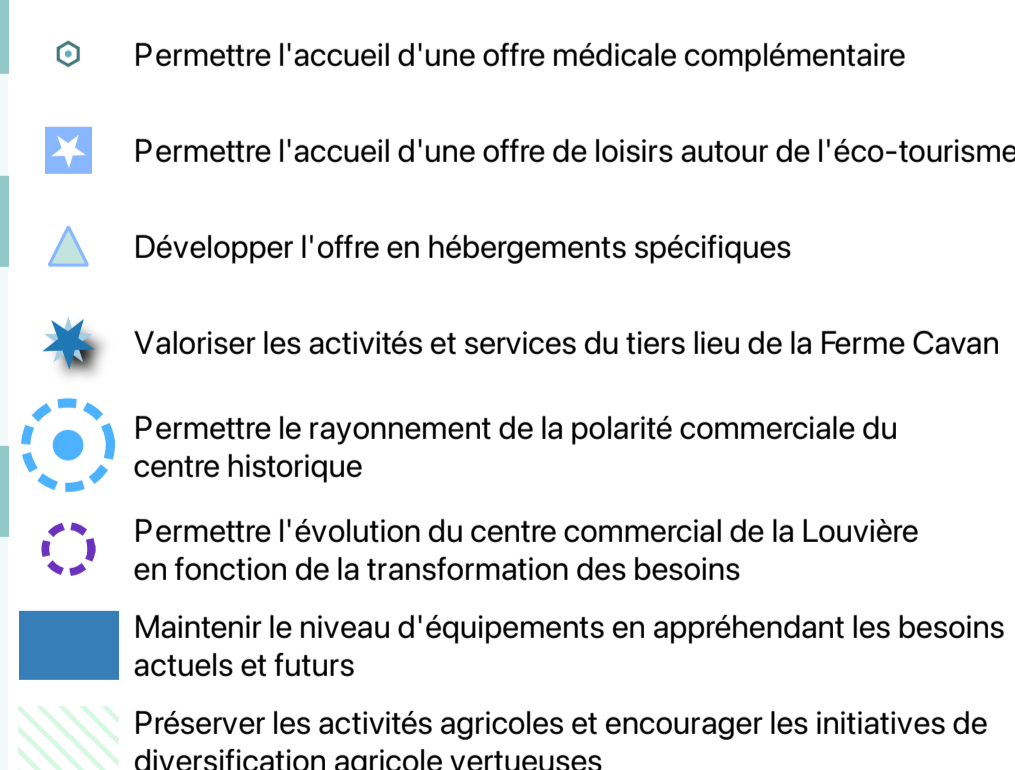
Assurer un niveau d'équipements pour tous et accessible par tous

#### ORIENTATION 04.5.

Promouvoir la diversification du tissu économique et des nouvelles formes de travail

#### ORIENTATION 04.6.

Encourager et soutenir le dynamisme citoyen et associatif dans la ville



### La modération de la consommation de l'espace

#### Le PLU dans les faits

Initié par la Loi Grenelle 2, les Plans Locaux d'Urbanisme, au travers leur PADD, fixent des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

**7 000**

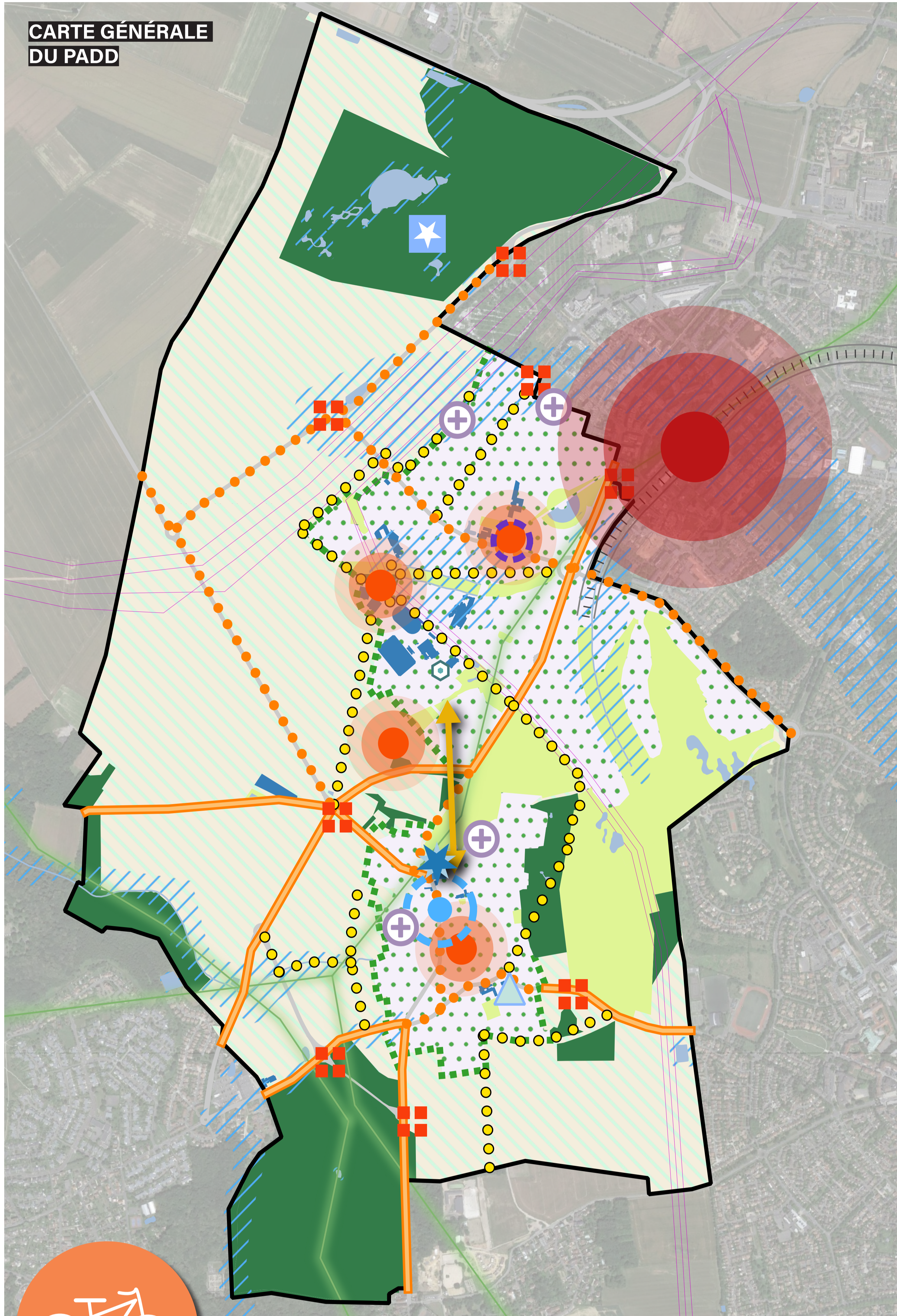
HABITANTS À L'HORIZON 2030

La ville privilégie une **croissance démographique maîtrisée et harmonieuse** conduisant à une population qui pourrait avoisiner les 7 000 habitants à l'horizon 2030.

- Cette orientation doit permettre à COURDIMANCHE de répondre à plusieurs enjeux :
- poursuivre sa politique d'**accueil de nouveaux habitants** et apporter une réponse face à la demande en logements ;
  - faciliter le **parcours résidentiel** des habitants actuels et futurs ;
  - Assurer une **croissance démographique mesurée**, en adéquation avec la capacité des équipements publics existants, dont les équipements scolaires ;
  - **travailler sur les tissus mutables** existants afin de mieux qualifier le territoire tout en veillant au **maintien de la qualité du cadre de vie**.

« LA VILLE DE COURDIMANCHE ENTEND MODÉRER SA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE LES MÉCANISMES DE L'ÉTALEMENT URBAIN »

### CARTE GÉNÉRALE DU PADD



### COURDIMANCHE, VILLE MOBILE

Accompagner la transition vers des mobilités sécurisées et durables

#### ORIENTATION 03.1.

Compléter le maillage des liaisons douces pour un territoire qui se vit aussi à l'échelle du piéton et du cycle

#### ORIENTATION 03.2.

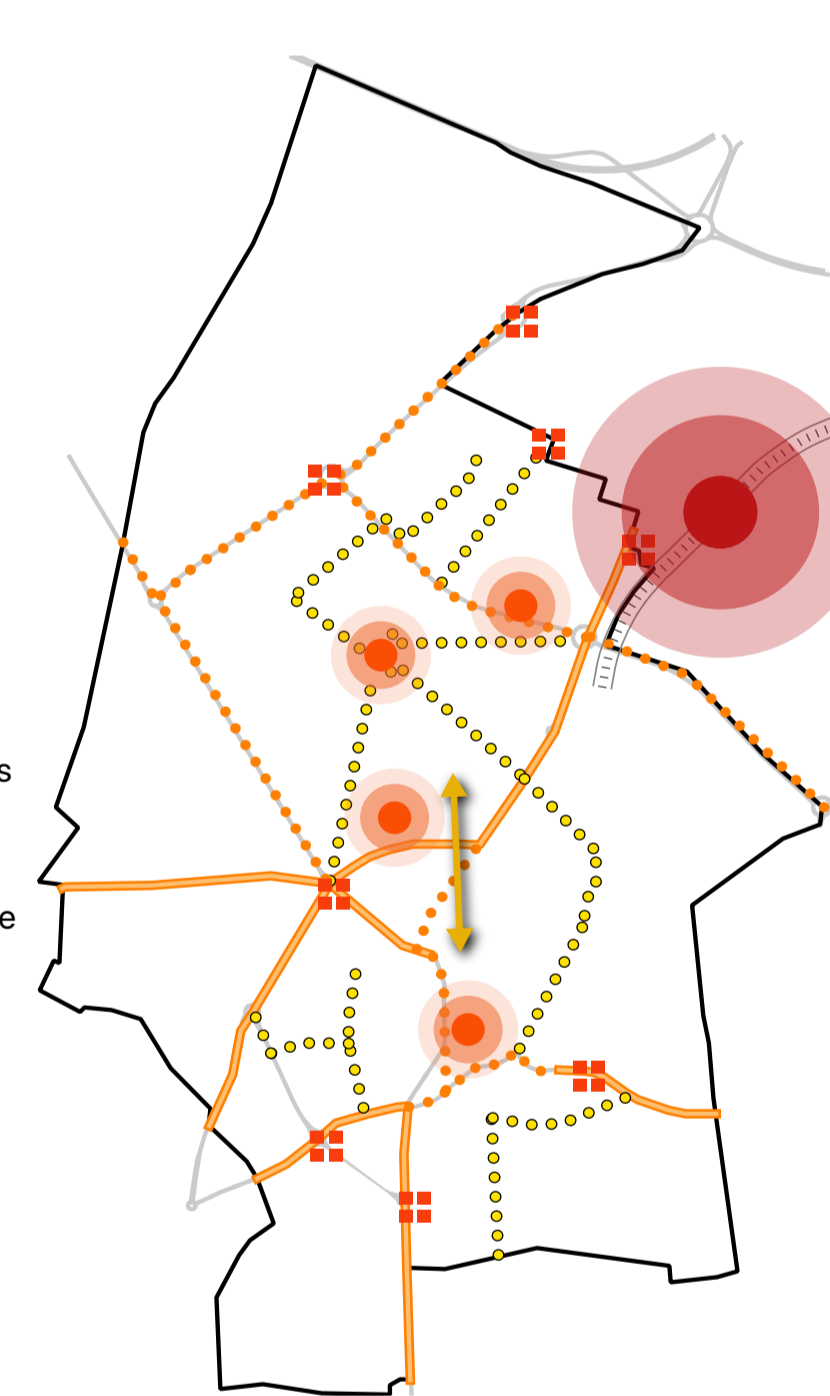
Soutenir le renforcement du déploiement des transports en commun

#### ORIENTATION 03.3.

Persévérer dans la politique de gestion du stationnement pour tous les modes

#### ORIENTATION 03.4.

Développer l'intermodalité sur le territoire et favoriser les principes de l'écomobilité



### COURDIMANCHE, VILLE STRUCTURÉE

Assurer un développement maîtrisé et équilibré

#### ORIENTATION 05.1.

Assurer une croissance démographique mesurée, en adéquation avec la capacité des équipements publics

#### ORIENTATION 05.2.

Optimiser la capacité constructive de l'enveloppe urbaine pour limiter l'étalement urbain, tout en maîtrisant et cadrant la densification du tissu

#### ORIENTATION 05.3.

Mettre en œuvre une politique d'habitat assurant un véritable parcours résidentiel et une offre adaptée à tous

#### ORIENTATION 05.4.

Préserver et valoriser le patrimoine architectural de la commune

#### ORIENTATION 05.5.

Encourager la rénovation de l'habitat ancien, dégradé

